



## 1. Ensemble sur le même chemin

Le document publié en 2018 par la Commission théologique internationale, (CTI) « La synodalité dans la vie et la mission de l'Église », a ouvert la voie au pape François pour souligner la centralité de ce concept pour le renouveau de l'Église – une centralité qui doit s'affirmer au Synode mondial des Évêques prévu l'an prochain. Ce document a insisté à juste titre sur la nécessité de mettre cette notion apparemment abstraite d'ecclésiologie en relation avec ses origines dans les Écritures – et en particulier ce qui est dit de Jésus-Christ comme *hodos*, « le Chemin ». Les *Actes des apôtres* (par exemple 9, 2 ; 22, 4 ; 23, 2) nous apprennent que la foi chrétienne a été elle-même appelée « le Chemin » dans ses commencements : être chrétien, c'est suivre le chemin que prend le Christ en montant vers son Père qui est aussi le nôtre (*Jean* 20, 17). Au début du II<sup>e</sup> siècle, comme le signale le document de la CTI, Ignace d'Antioche dit aux Éphésiens dans la Lettre qu'il leur adresse (9, 2) qu'ils sont des *synodoï*, des voyageurs qui cheminent ensemble sur le *hodos* d'amour que le Christ a ouvert pour eux, avançant en procession solennelle, comme dans les cérémonies païennes où l'on promenait les images des dieux : eux aussi sont porteurs de la divine image, mais l'image qu'ils portent sur leur parcours est celle de l'amour du Sauveur incarné. De même, dans un apocryphe ancien (les *Actes de Thomas*, 103), le Christ lui-même est désigné comme *synodos*, compagnon de route. Ce mot – et son dérivé *synodia* – a été plus tard utilisé dans le culte des assemblées chrétiennes et, dans un contexte fort différent mais non sans rapport, il a pu désigner l'union de la divinité et de l'humanité dans la personne du Christ (ainsi chez Grégoire de Nazianze, *Discours*, 30, 8). Un *synodos* est une union dans un flux continu d'actions conduisant à la source de tout, c'est-à-dire le Père éternel. Le Fils incarné rend possible ce mouvement et lui donne sa forme. L'Esprit répandu sur les croyants fait d'eux des « compagnons de route » et des images du Christ dont le cheminement vers le Père passe par le mystère pascal de croix et de résurrection qui s'actualise quotidiennement dans la vie des baptisés – et qui est à la fois proclamé et intensifié dans l'eucharistie où les

croissants participent dans la prière au mouvement du Fils vers le Père. C'est une réalité dont le résumé désormais classique se trouve dans l'ouvrage du bénédictin anglican Dom Gregory Dix, *The Shape of the Liturgy*<sup>1</sup> : « Il n'y a qu'une seule "venue" dans l'Incarnation, dans l'Esprit, dans l'Eucharistie et dans le Jugement. Et c'est la "venue" jusqu'au Père de Celui qui est "comme un Fils d'homme" (et avec lui du peuple des "saints du Très-Haut", c'est-à-dire le Christ et l'Église)<sup>2</sup> ».

Si nous cherchons un point de départ pour réfléchir sur la « synodalité », c'est sûrement là que nous le trouverons. Unis dans le Christ par l'Esprit, nous sommes associés aux autres croyants par le simple fait que nous sommes en marche sur le même chemin, portant la même image du Seigneur incarné, pénétrant plus avant dans son amour crucifié et sa résurrection triomphale, le suivant toujours de plus près dans sa relation éternelle avec son Père, dans l'attention et la disponibilité à la volonté de Celui-ci. Nous sommes liés les uns aux autres non par des accords et des alliances réciproques, mais par le fait que nous sommes tous *synodoi* avec le Christ. S'il en est ainsi, toute notre réflexion sur la « synodalité » de l'Église doit reposer sur la façon dont nous marchons avec le Christ et vivons le mystère pascal. Notre capacité à travailler, prier et discerner ensemble sur un mode « synodal » dépend de notre enracinement dans le Christ dont l'Esprit nous donne de communiquer entre nous dans un langage compréhensible (*Actes* 2, 8-11). Ainsi, la synodalité, pourrions-nous dire, est une réalité « pentecostale ». Elle implique donc un certain nombre de principes et de priorités qui peuvent nous aider à réfléchir sur la manière dont nous accueillons ce don dans le fonctionnement de l'Église.

Rowan  
Williams

En premier lieu, le Christ est le Chemin parce qu'il est constamment attentif au Père et en rapport avec lui (voir *Jean* 5, 19). Il s'en suit que, pour mener une vie ecclésiale caractérisée par la synodalité, nous devons nous libérer des exigences privées et particulières afin de veiller aux œuvres du Père – c'est-à-dire « la création, notre rédemption et toutes les bénédictions de la vie en ce monde », comme le dit le *Livre de Prière commune*<sup>3</sup>. Nous commençons par écouter ensemble d'abord Dieu lui-même, et non pas ce que nous pouvons échanger

1 Londres, A. and C. Black, 1945, p. 262. – Ce livre, constamment réédité (récemment en 2015), et dont entre autres le P. Louis Bouyer fait grand cas dans ses travaux sur l'Eucharistie, n'a pas été traduit en français [Complément de note du traducteur, ci-après NdT].

2 « Comme un Fils d'homme » est une citation d'*Apocalypse* 1, 13 reprenant *Daniel* 7, 13, et les « saints du Très-Haut » vient de *Daniel* 7, 18 [NdT].

3 Le *Livre de Prière commune*, dont la première édition date de 1549, contient les textes et rituels pour toutes les liturgies du culte dans l'Église d'Angleterre [NdT].

entre nous. C'est la condition nécessaire pour nous écouter vraiment les uns les autres. Ce n'est que face à la Parole créatrice et salvatrice que nous devenons, en tant que croyants, capables aussi bien de parler aux autres que de recevoir ce qu'ils nous disent (voir le n° 68 du document de la CTI).

Deuxièmement, si nous cheminons ensemble, cela veut dire que nous ne sommes pas encore arrivés à destination (voir *Philippiens* 3, 13-14). Le Christ est à la fois le Chemin et son Terme. Cependant, nous ne sommes pas encore au bout de la route. Dans une vie façonnée par la synodalité, nous nous retrouvons côte à côte comme apprenants : la vérité nous a été montrée, nous y avons part, mais elle ne nous apparaîtra dans sa plénitude qu'au fur et à mesure que nous serons incorporés au Christ et ainsi nous rapprocherons les uns des autres.

Enfin, en tant que pratique et progression, la synodalité consiste essentiellement à se laisser inspirer par l'espérance. Ce n'est pas une recette que Dieu nous aurait donnée pour régler nos problèmes. C'est bien plutôt une manière de devenir disciples du Christ et de placer en lui notre espérance commune. La mise en œuvre de la synodalité devrait donc commencer en se demandant : « Échangeons-nous en des termes qui expriment l'espérance que nous partageons ? Et en conséquence, nos échanges donnent-ils des raisons d'espérer au-delà de la communauté ecclésiale, là d'où l'on nous regarde chercher ensemble à interpréter et comprendre sans nous retrancher dans une distanciation *a priori* critique ? ». Pour le dire simplement, la question est de savoir comment la synodalité débouche sur une proclamation de l'Évangile.

## 2. L'Église d'Angleterre et la synodalité dans l'histoire

La distance paraîtra énorme entre ces considérations théologiques de base et l'histoire complexe des modèles synodaux utilisés dans le fonctionnement de l'Église. Mais, si la synodalité n'est rien de plus qu'une vague version idéalisée de la démocratie profane, elle n'a guère de chances de devenir proclamation de la Bonne Nouvelle. Dans la deuxième partie de cette étude, je voudrais examiner comment, au cours de l'histoire, l'Église d'Angleterre et ses provinces-sœurs ont compris la synodalité et se sont efforcées de la mettre en œuvre. Je n'entrerai pas dans le détail des diverses dispositions institutionnelles adoptées dans les différentes composantes de la Communion

anglicane, mais j'essaierai de dégager des constantes au fil des siècles<sup>4</sup>. Comme d'autres Églises impliquées dans les controverses de la Réforme, celle qui se trouvait sur les terres du roi d'Angleterre a envisagé de faire appel à un concile général pour remédier aux abus et aux corruptions que beaucoup attribuaient au système hiérarchique du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Martin Luther a d'abord pensé à un concile. Et, bien que le conciliarisme fût devenu à cette époque dans l'Église latine un souvenir déjà lointain et abstrait, la radicalité et la violence des débats dans les années 1520 ont relancé l'idée d'une assemblée la plus large possible, à laquelle pourrait être soumis tout ce que les réformateurs jugeaient arbitraire, ambigu ou malhonnête dans les réponses à leurs préoccupations qu'offrait l'autorité ecclésiastique en place, et spécialement la papauté. Il convient de relever que le concile envisagé ne devait pas réunir uniquement des évêques ni même des clercs. Dans les premiers conciles, il y avait eu des représentants des souverains séculiers et des supérieurs d'ordres religieux : le principe était que tous étaient convoqués au service de la communauté chrétienne universelle dont les problèmes concernaient la population entière. C'est ce qui nous aide à comprendre un aspect que la plupart aujourd'hui estimeront incongru et inadmissible : l'appel à un concile qui se transforme en appel au détenteur du pouvoir politique. Mais comme il s'avérait improbable que le pape décide la tenue d'un concile, la question devenait de savoir quelle autorité, en dehors de la papauté, pouvait prendre en charge le bien commun de l'Église. Et la réponse a été pour beaucoup, à commencer par Luther, que le redressement nécessaire ne pouvait venir que du prince chrétien, s'appuyant sur le « concile » qu'il pourrait réunir.

Rowan  
Williams

En Angleterre, ce processus s'est clairement manifesté dans la rupture avec Rome au cours des années 1520 et 1530. Pendant cette période, l'archevêque Thomas Cranmer a plaidé avec détermination pour réunir un concile (s'écartant ainsi de Luther qui devenait de plus en plus hostile à la solution conciliaire), pourvu que ce fût en toute indépendance vis-à-vis du pape<sup>5</sup>. De même qu'en Europe continentale, le monarque paraissait la meilleure des options restantes. En Angleterre, cependant, apparut sous le règne

4 On trouvera une présentation claire de la pensée et de la pratique anglicane de la synodalité dans le document publié par l'ARCIC (Commission internationale anglicane-catholique romaine) en 2017 : *Walking Together on the Way. Learning to Be the Church – Local, Regional, Universal* [Marcher

*ensemble sur le chemin. Apprendre à être l'Église aux niveaux local, régional et universel*]. <https://arccum.org/agreed-statements/>

5 Voir Diarmaid MACCULLOCH, *Thomas Cranmer*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1996, p. 27-29, 59-60, 70, 105-106).

d'Édouard VI<sup>6</sup> une dimension nouvelle, à savoir une assimilation du royaume à celui d'Israël dans l'Ancien Testament, le roi étant le souverain choisi et consacré pour purifier le peuple élu qui lui était confié. Dans cette perspective, le Parlement n'était pas une institution séculière, mais une assemblée de baptisés – une espèce de « synode ». Le monarque et le Parlement constituaient ensemble comme le Corps local du Christ, à la fois laïc et clérical (puisque les évêques siégeaient à la chambre haute). Le clergé et les évêques avaient leur propre assemblée délibérative : les « Convocations » de Cantorbéry et de York<sup>7</sup>, mais c'est au roi convoquant le Parlement qu'il revenait de légiférer pour l'Église nationale, puisque le Parlement réunissait les représentants d'un « peuple élu<sup>8</sup> ».

Les conflits du XVII<sup>e</sup> siècle, la Guerre civile et le Commonwealth ont profondément modifié cette théorie. En raison de l'hostilité du Parlement aux évêques, à leur politique et à celle du roi sous le règne de Charles I<sup>er</sup>, l'idéal du corps ecclésial constitué par le roi à la tête du Parlement fut disqualifié<sup>9</sup>. Bien que les affaires ecclésiastiques aient continué à passionner le public jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans nombre de milieux politiques influents on résistait fermement à la suprématie de l'Église d'Angleterre, de ses dogmes et de ses pratiques. Dès les années 1710, le Parlement a largement mis en minorité les groupes de la « Haute Église » attachée aux prérogatives de la monarchie et des évêques, et il entend que la religion soit totalement soumise aux lois qu'il adopte. Il n'a jamais été question que le Parlement tranche des questions d'ordre strictement doctrinal, mais qui aurait pu le faire n'a jamais été précisé.

Dans une société divisée au niveau confessionnel (et une Église théologiquement divisée), un Parlement hostile à certains aspects initiaux du compromis anglican n'était manifestement pas l'instance adéquate pour débattre de questions concernant la vie intérieure de l'institution ecclésiale. Ce qui au départ, dans les débuts de la Réforme en Angleterre, avait été conçu (dans un idéalisme qui n'était pas absurde) comme une combinaison des pouvoirs ecclésias-

6 Édouard VI, âgé de 10 ans, succéda en 1547 à son père Henri VIII qui avait rompu avec Rome mais réprova la Réforme. Pendant le court règne (six ans) du jeune roi, l'Église nationalisée évolua dans le sens du calvinisme qui avait les faveurs de son entourage [NdT].

7 Les « Convocations » sont, depuis l'an 800 environ, des synodes des évêques du sud (à Cantorbéry) et du nord (à York) de l'Angleterre, peu à peu ouverts aux

représentants du clergé et des religieux [NdT].

8 Voir Diarmaid MACCULLOCH, *op. cit.*, chapitres 9 and 10.

9 La Guerre civile (1642-1651) aboutit à l'exécution du roi Charles I<sup>er</sup> et au Commonwealth (traduction de *res publica* en anglais) d'Oliver Cromwell, avant la Restauration qui donna en 1660 le trône à Charles II, fils de Charles I<sup>er</sup> [NdT].

tique et politique était clairement devenu un système dans lequel l'État repensé depuis la Renaissance prenait le contrôle du fonctionnement de l'Église. Lorsque, pour diverses raisons pratiques, les « Convocations » furent supprimées par le Parlement en 1717, la dernière survivance du système « synodal » disparut. Et jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, il n'y eut aucune reconnaissance officielle du besoin pour l'Église d'une assemblée « conciliaire » indépendante du corps législatif national.

La demande d'une telle instance reparut cependant au XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que se développait une critique argumentée de la situation désormais figée. Le mouvement tractarien des années 1830 et suivantes s'est lancé pour protester contre la façon dont le Parlement exerçait sa tutelle. Un peu plus tard, des tentatives irréflechies de réglementation du culte par des lois et par des tribunaux n'ont fait qu'accentuer le mécontentement. Mais parallèlement, deux facteurs nouveaux sont intervenus en faveur du rétablissement de structures délibératives au sein de l'Église d'Angleterre.

Le premier était d'ordre interne. Au milieu du siècle, une génération d'évêques dynamiques et soucieux de pastorale a encouragé des assemblées locales du clergé, sous forme de réunions régulières dans les diocèses et les doyennés – ce qui est comparable aux conseils presbytéraux qui ont été créés dans l'Église romaine après Vatican II. Ces assemblées n'avaient pas de pouvoir de décision, mais elles permettaient au clergé de discuter de problèmes théologiques et pastoraux.

*Rowan  
Williams*

Le second stimulus est venu d'outre-mer. L'action missionnaire anglicane dans les territoires de l'Empire britannique avait suscité un nombre important de nouvelles Églises locales en Asie et en Afrique. Celles-ci n'avaient aucun lien institutionnel avec le Parlement britannique et donc, pour des raisons pratiques, elles avaient été amenées à mettre en place des instances consultatives de diverses sortes. La première a été la « Convention générale » de l'Église épiscopaliennne des États-Unis, réunie pour gérer la situation après la Guerre d'Indépendance et l'abolition de tous les liens avec la Couronne britannique. Cette assemblée produisit en 1789 une « Constitution » prévoyant explicitement des « députés » laïcs en plus des évêques et des représentants du clergé, conformément aux principes de la démocratie américaine. La participation de laïcs fut activement défendue au XIX<sup>e</sup> siècle par Augustus Selwyn, un évêque qui avait été missionnaire dans le Pacifique avant de prendre

la charge d'un diocèse en Angleterre<sup>10</sup>. Comme premier évêque de Nouvelle-Zélande, avec juridiction sur toutes les missions dans cette vaste zone du Pacifique (et spécialement en Mélanésie), il mit en place un système synodal de gouvernement ecclésial qui devint plus tard un modèle. Le premier synode général des territoires sous son autorité eut lieu en 1859, avec trois « chambres », pour les évêques, les prêtres et les laïcs respectivement. Selwyn fut également un des promoteurs de la première Conférence de Lambeth<sup>11</sup> en 1867 : la présence d'Églises de plus en plus nombreuses en communion avec celle d'Angleterre dans le monde entier avait fait naître le désir d'un « synode » purement épiscopal où tous les évêques anglicans pourraient se réunir, se connaître et se comprendre mutuellement, bien qu'il fût clair dès l'origine que cette assemblée n'aurait aucun pouvoir canonique au sens strict du terme. Il convient de noter que, dans certains milieux de l'Église d'Angleterre, on était nettement hostile à cette initiative : même s'il n'était pas question d'édicter des normes applicables dans toute la communion anglicane, certains voyaient là l'émergence d'une autorité centrale qui couperait le ministère épiscopal de son enracinement nécessairement territorial.

## Thème

La demande se fit pourtant de plus en plus insistante avant et pendant la Première Guerre mondiale. En 1919 fut instituée une « Assemblée de l'Église » dotée du pouvoir de préparer et soumettre au Parlement des mesures concernant la gouvernance de l'Église d'Angleterre, et cette instance fut transformée en « Synode général ». Les « Convocations » de Cantorbéry et d'York, qui étaient renées pour des échanges au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, existaient toujours théoriquement, mais leur rôle fut presque complètement assumé par le Synode qui demeure l'autorité délibérative et de fait canonique pour l'Église d'Angleterre. Au niveau international, le « Conseil consultatif anglican » fut institué en 1968, comme organisme supervisant les relations œcuméniques, définissant les priorités missionnaires, coordonnant et partageant les expériences de développement, d'éducation et d'autres activités d'intérêt commun. Ce Conseil est composé d'évêques, de prêtres et de laïcs, mais dans des proportions non fixées à l'avance. Et là encore, les échanges ne débouchent pas sur

10 Voir Robert W.K. WILSON, *George Augustus Selwyn (1809-1878): Theological Formation, Life and Work*, Londres, Routledge 2014.

11 La Conférence de Lambeth se réunit tous les dix ans en principe (la dernière

fois en 2008, la prochaine – retardée en raison des restrictions sanitaires – pendant l'été 2022), à Lambeth Palace, résidence officielle à Londres de l'archevêque de Cantorbéry, primat de la Communion anglicane [NdT].

des mesures normatives. Il en va de même pour les rencontres, instituées en même temps, de tous les primats anglicans<sup>12</sup>.

Essayons de résumer cette histoire complexe. Les Anglicans ont toujours misé sur ce que l'on peut appeler pour simplifier le modèle « conciliaire » de fonctionnement ecclésial. Après la rupture avec Rome, la place donnée aux laïcs a été très variable et on a été généralement réticent à accorder un réel pouvoir de décisions à des institutions supradiocésaines. L'accent a été mis plutôt sur la consultation et le partage d'expériences. La formule souvent utilisée pour décrire la structuration de la vie de l'Église d'Angleterre (et aussi de ses Églises-sœurs) est : « présidence épiscopale et gouvernement synodal ». L'interprétation communément admise de cette formule est que les évêques ont une responsabilité sacramentelle et charismatique, et que l'autorité dans le fonctionnement est partagée au sein du synode entre des représentants de droit et élus.

Dans la partie suivante de cet exposé, je me propose d'examiner comment tout ceci est vécu sur le terrain, à la lumière des principes théologiques exposés en commençant.

### 3. Expériences de terrain

*Rowan  
Williams*

Les institutions ecclésiales sont inévitablement influencées, consciemment ou non, par le système politique de la société à laquelle elles appartiennent. La Convention générale de l'Église épiscopaliennne aux États-Unis s'est délibérément inspirée du modèle révolutionnaire américain de la démocratie représentative et a considéré que sa légitimité en découlait. Le Synode général de l'Église d'Angleterre a repris beaucoup des procédures et du vocabulaire du fonctionnement du Parlement – et c'était nécessaire puisqu'elle devait préparer des lois à soumettre au Parlement. Il n'y a rien là de fatalement vicié ou pernicieux. Mais il est naïf et risqué de présumer que le modèle politique prévalent produit spontanément les résultats conformes à l'Évangile que requiert la synodalité dans la pleine acception du terme.

Ceci pose deux difficultés principales dans les procédures et les comportements à l'intérieur de l'Église anglicane. En premier lieu, la pratique d'élections où plusieurs candidats s'affrontent fait que les délégués sont choisis en fonction de leur programme, ce qui signifie

12 La Communion anglicane comprend plus de quarante « provinces » (généralement nationales) sur les cinq continents, avec un primate à la tête de chacune [NdT].

qu'une part importante du travail du synode sera occupée par des questions clivantes, deux groupes ou plus s'employant chacun à obtenir une majorité. En second lieu, aucune décision prise à la majorité (même si c'est une majorité des deux tiers, comme c'est requis dans les affaires où l'enjeu est disciplinaire ou liturgique) ne règle totalement le problème qu'elle traite : que reste-t-il en effet à la minorité dont l'opposition a pu être dictée par une objection de conscience ? Il va sans dire que le danger est particulièrement grave lorsque le corps synodal est au service du Corps du Christ dont chaque membre porte l'image et est donc personnellement conformé au Christ. Dans une telle optique, parler de victoire et de défaite apparaît indubitablement déplacé<sup>13</sup>.

Bien entendu, s'il y a des décisions à prendre, des débats entre des gens de convictions opposées et des votes loin d'être unanimes sont inévitables – bien qu'il ne serait pas mauvais d'étudier les principes de prises de décision au sein de la Société religieuse des Amis<sup>14</sup> avant de conclure que le vote à la majorité est le seul moyen de surmonter un différend. Mais ceci ne répond pas à la question de savoir comment le corps synodal incarne la synodalité telle que nous l'avons définie. Comment cheminons-nous avec le Christ et donc ensemble si nous sommes divisés dans une affaire non négligeable ? Chacun sait que le problème s'est posé avec une vive acuité à l'occasion des décisions, prises successivement dans l'Église d'Angleterre et ailleurs dans la Communion anglicane, d'ordonner des femmes dans les trois degrés du ministère. L'attitude de l'Église d'Angleterre qui a essayé de maintenir en son sein une communion imparfaite sur ce point a été critiquée et mal comprise. Mais, quels que soient les avantages et inconvénients de cette solution, ce qui l'a motivée en partie est le désir qu'un vote à la majorité sur un sujet toujours controversé dans l'ensemble des Églises chrétiennes n'aboutisse pas à l'exclusion d'une minorité. Ce n'est pas une position confortable (et je le dis en tant que théologien convaincu que la décision prise est défendable), mais elle apparaît découler rigoureusement de la théologie qui nous reconnaît comme compagnons de route, appelés au discernement pour un avenir qui soit la Bonne Nouvelle à la fois pour le monde et pour tous les membres de l'Église. Nous savons que l'objection de conscience se trouve chez les chrétiens aussi bien « à gauche » qu'« à droite » (pour reprendre une terminologie populaire). Et, alors que les connaissances théologiques se vulgarisent et que, de façon plus

13 À ce sujet, voir le document de l'ARCIC cité ci-dessus note 4, n° 94 et 95.

14 C'est le nom officiel du mouvement chrétien créé au XVII<sup>e</sup> siècle par des radi-

caux dissidents de l'Église d'Angleterre, connus sous le sobriquet de *Quakers* [NdT].

## Thème

équivoque, une culture des « droits » s'installe dans l'Église encore plus qu'ailleurs, tout donne à penser que c'est un défi qui n'est pas près de disparaître.

Le modèle synodal qui vient d'être présenté pose un autre problème : c'est sa division en « chambres » (évêques, clergé, laïcs). Le présupposé est clairement qu'il existe trois « lieux de pouvoir » et groupes d'intérêt, chacun contrebalançant les deux autres pour équilibrer la structuration de l'Église. On retrouve là bien sûr en arrière-plan le modèle constitutionnel britannique avec une Chambre des Communes et une Chambre des Lords – cette dernière longtemps composée de membres héréditaires et encore aujourd'hui nommés et non élus. Cette disposition peut sérieusement altérer les relations réciproques entre les évêques, le clergé et le laïcat. Or l'évêque n'appartient pas fondamentalement à une classe particulière dans l'Église, mais est essentiellement la personne désignée pour rassembler la communauté dans le culte liturgique et assurer la continuité du service ministériel. Ceci veut dire, entre autres, que les ministères doivent être reconnaissables jusqu'en dehors de l'Église particulière, et que l'évêque, tout autant que le prêtre, représente l'Église universelle et s'exprime au nom de celle-ci dans le contexte local.

*Rowan  
Williams*

L'épiscopat est nécessairement et par essence un ministère collégial, mais requiert en même temps d'être exercé en un lieu précis. Et bien entendu, en contrepartie, ce ministère local n'est concrètement effectif que dans la mesure où il est intégré à un réseau épiscopal non territorialisé. Il n'est pas sans ironie que le souci légitime de faire participer des laïcs aux processus délibératifs et décisionnels perpétue malencontreusement et jusqu'à un certain point l'idée théologiquement dégénérée que l'épiscopat constitue une élite de gouvernement collectif, au moyen d'une « chambre » législative composée de délégués non élus, obligés de concilier leurs intérêts propres avec ceux d'un corps plus large et plus authentiquement représentatif. Ceci peut engendrer le soupçon et la défiance que l'on constate souvent chez les gouvernés vis-à-vis de leurs gouvernants, ou chez ceux qui ont fait campagne pour être élus vis-à-vis de ceux qui, par tradition, siègent de droit. La mission qu'ont les évêques d'assurer l'unité de l'Église et la continuité apostolique ne peut que trop aisément être perçue comme un pouvoir incontrôlable de faire obstacle aux changements souhaités par l'ensemble du Peuple de Dieu<sup>15</sup>.

15 Voir dans le document de l'ARCIC, n° 116, une brève présentation des diffi-

cultés à définir les responsabilités des évêques dans un tel contexte.

Mon but ici n'est absolument pas de promouvoir des solutions institutionnelles aux problèmes que pose la synodalité dans ma propre Communion, mais simplement de signaler quelques-uns des défis qu'implique la mise en place d'une synodalité représentative dans la gouvernance ecclésiale. Il s'agit de déterminer et d'examiner théologiquement les risques. Le point de départ de cette réflexion a été une vision de l'Église en tant que Corps cheminant avec le Christ en quête d'un discernement commun. La réalité incarnée de l'Église est évidemment une communauté qui se forme dans le culte, et suprêmement la célébration eucharistique où le ministère ordonné exerce le plus pleinement sa mission d'ouverture à l'initiative divine qui rassemble la communauté. Les structures de délibération et de prise de décision doivent avant tout découler de cette réalité et y rester enracinées – ce qui implique que c'est au niveau local que la synodalité doit être d'abord pratiquée dans la vie de l'Église, à travers des échanges réguliers sur la Parole de Dieu et l'examen des questions d'actualité dans un environnement stable de confiance mutuelle. (Ce que le pape François a dit à ce sujet est tout à fait pertinent : voir le n° 59 du texte de la Commission théologique). Même lorsque ceci est transposé au niveau d'un diocèse ou d'une province ecclésiastique, les mêmes principes doivent être conservés : tout synode diocésain ou provincial a besoin d'un temps de préparation pendant lequel les diverses communautés locales se réunissent avec leurs pasteurs et leur évêque pour prier et échanger. Ces dernières années, les groupes d'étude régulière des Écritures au Synode général de l'Église d'Angleterre se sont efforcés de répondre à cette exigence. À la Conférence de Lambeth en 2008, une grande importance a été donnée aux journées préparatoires de retraite spirituelle et à ce qui a fini par être appelé – sur le modèle africain – la démarche de l'*indaba*, c'est-à-dire un engagement prolongé à la réflexion en commun sans moment fixé d'avance pour prendre des décisions. C'est une manière de procéder qui a été adaptée avec succès dans la Communion anglicane et permis à des diocèses très différents du monde entier de prendre part sans pression aux discussions.

Les deux principales leçons à retenir sont peut-être les suivantes. D'abord, si la synodalité est conçue essentiellement comme un principe abstrait régissant la gestion de l'Église, elle peut facilement aboutir à n'être pas grand-chose de plus qu'un système de gouvernement représentatif plus ou moins artificiellement plaqué sur les spécificités de la communion ecclésiale. Il est préférable d'y voir une approche et un jeu d'habitudes propres à rendre efficace n'importe quel système de gouvernance ecclésiale, en tant que moyen de prendre

## Thème

soin du Corps du Christ et donc outil de la mission de l'Église dans la société. Comprise dans cette perspective, la synodalité permet une appréciation critique des divers systèmes de gouvernance. Ceci ne répond pas de soi à la question notoirement délicate de savoir quelles sont pour l'Église les meilleures modalités de prise de décisions contraignantes et de mise en œuvre de réformes. Chacun sait que c'est une affaire compliquée dans une Communion comme la nôtre, qui n'a pas d'instance suprême de régulation et où les tentatives de mettre en place des protocoles de consultation mutuelle et de limitation volontaire de l'exercice de l'autonomie locale (comme par exemple le rapport de la Commission de Windsor en 2004, proposant une « Alliance anglicane » dont le texte a été finalement présenté aux diverses provinces de la Communion en 2009) ont reçu un accueil mitigé. Mais, sans réciprocité solidement enracinée dans la confiance, aucun système synodal de gouvernement n'aura la qualité authentiquement évangélique qu'il doit avoir. Le principe des structures synodales de gouvernance est le même que celui de toutes les institutions démocratiques : il repose sur la conviction que chacun a une valeur et une liberté qui fondent sa participation aux décisions qui le concernent personnellement. Mais, dans le contexte ecclésial, la nature de la communauté comme communion au cheminement du Fils vers le Père signifie que le mode de fonctionnement de la démocratie représentative ne suffit pas à établir une réalité pleinement synodale.

Rowan  
Williams

En conséquence, la première question à poser au sujet de la gouvernance doit toujours être : comment ces dispositions pratiques engendrent-elles la confiance et la solidarité dans l'Église ? Ce qui est vrai en politique – à savoir qu'il est illusoire et dangereux de présumer qu'une culture démocratique n'a besoin que du suffrage universel sans qu'il soit besoin d'apprendre l'art de la consultation et de la négociation au niveau local – l'est également (et à plus forte raison !) dans l'Église de Dieu. La réalité fondamentale de la vie synodale dans l'Église, telle que nous l'avons définie, c'est la vocation que nous avons tous d'ouvrir à notre prochain le chemin vers le Christ, de débayer la route des obstacles qui sont dressés par les désirs partisans ou individualistes et qui empêchent de s'annoncer la Bonne Nouvelle les uns aux autres. Et il va de soi que, si nous sommes, en tant que baptisés, incapables de nous transmettre entre nous cette Bonne Nouvelle, il est vain d'espérer pouvoir l'offrir au monde. Apprendre dans la communauté de foi le langage de l'autre, l'écouter sans impatience raconter comment il se fait *synodos*, compagnon de route du Christ, c'est ce qui rend le corps ecclésial vivant, quelles que soient les dispositions

particulières de la structure institutionnelle. La synodalité est féconde à la mesure où notre vie de disciples est synodale au sens le plus plénier du terme.

Non que les formes que prend l'autorité dans l'Église soient moralement et spirituellement indifférentes. Un système qui priverait *a priori* de la parole certaines parties du Corps n'est pas acceptable. Et une centralisation qui nie être un privilège enraciné dans un contexte culturel particulier, en ignorant les défis que pose la diversité de l'humanité dans l'histoire, est un appauvrissement. L'instauration dans l'Église catholique romaine de synodes régionaux d'évêques, convoqués et présidés par le pape, reconnaît de façon constructive la spécificité des problèmes locaux et des besoins pastoraux qui en découlent. Il est théologiquement important de remettre en cause l'idolâtrie de certaines formes d'autorité centralisée, de même qu'il est juste de contester les « localismes » déconnectés du reste ainsi que l'idéalisation naïve de la démocratie représentative. Comme nous l'avons vu, la difficulté est d'honorer l'interdépendance foncière au sein de l'Église entre les différentes versions de l'identité baptismale et des ministères reconnus, sans les traiter comme des éléments isolés, des « états » différenciés par l'inégalité de leurs responsabilités (comme l'on disait sous l'*Ancien Régime*<sup>16</sup>).

## Thème

En particulier – et c'est la seconde leçon –, la synodalité ne doit pas signifier (du moins dans un contexte anglican) qu'est affaibli le rôle singulier qu'a l'évêque en tant que gardien et transmetteur de la Tradition de toute l'Église. À ce propos, on peut présumer que, dans le catholicisme romain, les délibérations des synodes ne nuisent en rien à la qualité unique du charisme pétrinien – et à ce sujet, le texte de la Commission internationale (n° 95) cite opportunément le pape François. Tout charisme est à comprendre comme un don reçu dans l'Église pour les autres et avec eux. Il n'y a pas, parmi les membres du Corps du Christ, d'un côté les « actifs » et de l'autre des « passifs ». C'est pourquoi « l'évêque en synode » (selon l'expression utilisée dans certains milieux anglicans pour désigner le niveau de l'administration diocésaine) est là comme témoin de tout ce qui n'est pas seulement circonscrit dans l'espace et le temps, afin de rappeler dans les délibérations de la communauté l'exigence que les nouveautés et les réformes soient reconnaissables dans et par la catholicité tout entière. Cependant ce témoignage est toujours interprété et développé dans de nouveaux échanges. La vocation et le charisme de l'évêque ne sont pas un pouvoir discrétionnaire de clore

les débats. C'est plutôt de veiller à ce que toute décision prise dans un discernement commun selon la dynamique synodale s'inscrive dans la continuité spatiale et temporelle qui est un don de l'unique Esprit au fil des siècles, et ne fasse pas obstacle à la compréhension mutuelle ni à la prière et à l'action en commun dans l'Église du monde entier. Parce que tout cela n'a de sens que si l'évêque joue son rôle de pasteur et de célébrant, il est absolument nécessaire que tout processus de discernement soit clairement et concrètement initié à son niveau, afin d'éviter tout conflit entre une « classe » de gestionnaires ou de gouvernants et une communauté qui n'aurait qu'à obéir.

#### 4. La pratique anglicane

Il est temps à présent de rapprocher et combiner les principaux aspects de la pratique anglicane évoqués dans ce bref survol, leur enracinement théologique et les défis concrets que tout cela pose. J'ai soutenu – je l'espère dans l'esprit du document de 2018 auquel je me suis référé en commençant – que la synodalité est un moyen de discernement spirituel et éthique avant d'être un principe de fonctionnement de l'Église. C'est une façon de parler de l'identité foncière de l'Église comme saisie et menée par l'Esprit dans l'unique cheminement du Christ vers le Père, source éternelle de l'Être. C'est un chemin qui passe donc nécessairement par la Croix, par la perte de sécurité individuelle dans les dons réciproques de soi et par la reconnaissance que le Corps est animé par l'Esprit.

*Rowan  
Williams*

La tradition anglicane s'origine dans un idéal conciliaire de prise de décision non exclusivement cléricale dans l'Église. Les circonstances particulières de la Réforme en Angleterre ont fait naître l'idée que la nation entière devait être considérée comme faisant partie du Corps de Christ, si bien que le Parlement avec le monarque en son centre pouvait concrètement constituer une réalité synodale. Au fil du temps, cette théorie a engendré, comme on pouvait s'y attendre, des situations gravement déséquilibrées et artificielles, où l'Église était de plus en plus soumise à un système politique qui se sécularisait inexorablement. Pendant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Église d'Angleterre a cherché à retrouver un fonctionnement synodal conforme à sa nature ecclésiale – d'une part en rénovant ses structures diocésaines (et en approfondissant son interprétation de la vocation épiscopale), et d'autre part en protestant contre les méthodes en vigueur de résolution à l'extérieur de ses conflits internes. Ces efforts ont été stimulés par la croissance outre-mer, puisque les Églises-sœurs de l'Église d'Angleterre expérimentaient

de nouvelles formes de fonctionnement autonome. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'anglicanisme s'est franchement distancié du système de contrôle par le Parlement britannique et a mis au point des structures complexes de prise de décision synodale.

Le passé d'allégeance au Parlement imprègne toutefois encore la culture du Synode général : il s'est avéré difficile d'y éviter les approches concurrentielles et partisans. Et la division en deux « chambres » – dans l'intention délibérée de ne pas gommer la diversité des vocations au sein de l'Église – a rendu malaisée la relation entre les diverses composantes et délicate la définition du rôle spécifique de l'évêque, coupé à ce niveau des fonctions de pasteur, docteur et liturge qui constituent son identité propre. Il n'y a pas de solutions simples permettant de résoudre ces difficultés, mais se distancier des méthodes de fonctionnement parlementaire peut réduire les risques.

Ce qui importe le plus en la matière est que l'Église au sens le plus large, et pas seulement celle d'Angleterre et ses sœurs, reconnaisse la synodalité comme un moyen à privilégier de vivre « notre responsabilité commune et notre interdépendance » (pour reprendre une expression à la mode dans les milieux anglicans des années 1960). Nous parions sur l'espérance, comme je l'ai dit tout à l'heure, que notre cheminement sur la route du Christ illuminera d'autres et sera illuminés par eux – ce qui peut nous rappeler que la réalité synodale est quelque chose que nous partageons dans la communion des saints. Les prières et l'exemple des saints nous aident à discerner le chemin que nous suivons ensemble. Une des erreurs les plus dommageables que nous puissions commettre est de croire que la synodalité peut advenir (ou pas) sur l'instant dans le cadre de n'importe quelle rencontre ou réunion humaine. Mais marcher avec le Christ en portant son image, c'est marcher avec ceux qui ont avant nous porté cette image et avec ceux qui la porteront dans l'avenir – tous ceux dont l'Esprit se sert pour rendre vivante en nous l'image du Christ (voir le n° 52 du texte de la Commission). Pour actualiser une formule célèbre de saint Augustin (*Confessions*, IV, 31), le Chemin est toujours là, même quand nous nous en écartons. La vie et la prière incessante des saints incarnent cette réalité insensible à l'instabilité du temps.

Comme toujours, lorsque nous considérons la réalité du Corps du Christ, nous sommes appelés à retenir cette Bonne Nouvelle tout à fait explicite que l'Église est un don irrévocable de Dieu. Ce n'est pas en exerçant des vertus synodales que nous devenons l'Église, car la réalité ecclésiale nous est donnée dans l'effusion sacramentelle de

Thème

l'Esprit qui actualise en nous le partage de vie, de sagesse et d'amour que nous nommons « synodalité ». Tous nos échecs dans l'accueil de la puissance de l'Évangile dans sa plénitude n'empêchent pas ce don de nous rester offert. Nous mettons en commun ce que nous en avons vu et appris, nous apprenons et nous rendons grâce.

*(Traduit de l'anglais par Jean Duchesne. Titre original : « Synodality and the Anglican Tradition »).*

*Rowan Williams (baron Williams d'Oystermouth depuis 2013), théologien et poète, fut évêque de Cantorbéry de 2003 à 2012 (et donc chef de l'Église d'Angleterre et de la Communion anglicane). Dernière publication : Une introduction à la foi chrétienne, Genève, Labor et Fides, 2019.*

*Rowan  
Williams*